

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE SERCHES du vendredi 09 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept et le neuf juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Serches, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Serches, sous la Présidence de Madame KASPRZAK Bernadette, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 juin 2017

### **Nombre de conseillers :**

En exercice : 11  
Présents : 11  
Votants : 10

Présents : Bernadette KASPRZAK, Loïc LALYS, Joëlle PIENNE, Monique CERVEAUX, Denis FAIRIER, Raphaël HACARD, Bénédicte HENON, Anne SANNER, Patrick TASSIN, Pascal TRIBOUILLOY, Gonzague WILLIATTE

### **Ordre du jour :**

- 1 - Transport scolaire
- 2 - Rythme scolaire
- 3 - Assainissement
- 4 - Conteneur "Le Relais"
- 5 - Commémoration du 8 août 1918
- 6 - Informations et questions diverses

**Désignation du secrétaire de séance :** A été élu(e) secrétaire : Monsieur Loïc LALYS

---

### **1 - Transport scolaire** **2017\_019**

La rentrée scolaire 2017-2018 est marquée par la perte de la compétence du transport interurbain et scolaire par le Département de l'Aisne. La Région des Hauts de France et les autorités organisatrices de la mobilité, notamment le SITUS (Syndicat Intercommunal des Transport Urbain Soissonnais), devra obligatoirement assurer le transport scolaire sur le territoire qui lui est propre (en application de la loi NOTRe du 5 août 2015).

Le règlement des transports scolaires organisés par le SITUS (adopté le 13 décembre 2016 et le 2 mai 2017) prévoit un titre de transport scolaire, appelé "Carte Jeune Péri urbaine", ce dernier permettra aux élèves de voyager uniquement sur les services scolaires non urbain.

L'article 4 - Procédure d'inscription au transport scolaire, cité dans le règlement ci-dessus,

Propose deux cas de figure concernant la prise en charge financière du titre de transport, soit :

- le paiement de l'intégralité ou d'une partie du montant pris en charge par la commune de domicile
- ou
- le paiement de l'intégralité du montant par le responsable légal de l'élève.

Le montant du titre de transport, évalué par le SITUS, pour l'année scolaire 2017-2018, s'élève à 48,30 €, montant qui correspond au déficit dû à l'insuffisance du montant du transfert financier par rapport aux dépenses réelles - soit 5% du coût réel du transport estimé à 802 € par élève et par an, "*sources départementales*".

Le SITUS propose également que les communes demandent des frais d'inscription au responsable légal de chaque élève, montant restant au libre choix de la commune (pour exemple 20 euros). Cette recette pourrait venir en déduction dans le cas où la Commune participerait financièrement.

A partir de septembre 2017, seules les inscriptions aux transports scolaires, concernant les élèves domiciliés à Serches, fréquentant le collège de Braine, seront effectuées par cet établissement scolaire. Ce transport restera gratuit pour ces élèves (La Région des Hauts de France assurant cette compétence transport et le collège de Braine n'étant pas sur le territoire couvert par le SITUS).

Pour les élèves, fréquentant le regroupement scolaire Acy-Serches, et les lycées de Soissons, la participation au titre de transport scolaire sera de 48,30 euros par élève.

La commune de Serches, n'ayant pas la compétence transport scolaire, madame le maire propose pour l'année scolaire 2017-2018 :

- Que la note d'information destinée aux familles dont les enfants fréquenteront les transports scolaires soit distribuée par la commune de Serches,
- Que les dossiers d'inscriptions puissent être complétés en format papier, puis en ligne par le secrétariat de la commune puis transmis au SITUS, afin d'apporter une aide au SITUS,
- Que l'intégralité de la participation au titre de transport appelé SCOL'TUS (48,30 € par élève) soit à la charge financière des responsables légaux de l'élève qui devront effectuer le règlement directement à la boutique du SITUS, 8 rue de la Buerie - 02200 Soissons.
- Qu'en cas de difficultés de paiement, les parents pourront solliciter le CCAS de la commune qui délibérera en fonction de chaque situation.

Le conseil municipal sollicitera la Communauté d'Agglomération du Soissonnais et le SITUS, afin que cette nouvelle organisation de la gestion financière des transports scolaires, devienne plus équitable les années suivantes.

Le mode de calcul du montant non couvert par le SITUS devrait être uniformisé sur l'ensemble du territoire pour plus de cohérence et d'égalité.

Votants : 11      Exprimés : 10      Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 1

---

## **2 - Rythme scolaire 2017\_020**

A la demande du syndicat du regroupement scolaire Acy-Serches, le conseil d'école de l'école Charles Chevallier de la commune d'Acy, où les enfants d'Acy et de Serches sont scolarisés, s'est réuni le 30 mai dernier, afin de débattre sur les rythmes scolaires.

Le conseil d'école a pris la décision de l'organisation du temps scolaire sur 4 jours si le décret rentre en application avant la rentrée scolaire 2017-2018. Madame le maire propose aux membres du conseil de suivre l'avis du conseil d'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, souhaite l'organisation du temps scolaire sur 4 jours.

Votants : 11      Exprimés : 10      Pour : 10      Contre : 0      Abstention : 1

---

## **3 - Assainissement**

Lors de la commission assainissement de la communauté d'agglomération du Soissonnais, le service assainissement a informé que les futurs projets d'assainissement collectif pourraient être reportés en raison d'un avis de l'agence de l'Eau Seine-Normandie qui évoque le problème de réseau d'assainissement collectif non conforme sur le territoire de la communauté d'agglomération du Soissonnais.

---

## **4 - Informations et questions diverses**

### **- Conteneur "Le Relais"**

Madame le maire informe les membres du conseil qu'un représentant de l'association "Le Relais" propose l'essai d'une pose d'un container près du container à verre, afin de collecter les textiles. Le conseil municipal accepte l'essai avec 8 voix pour, 2 contre et 1 abstention.

### **- Commémoration du 8 août 1918**

Madame le maire et les adjoints ont rencontré le maire de Ciry-Salsogne et ont évoqué l'organisation d'une cérémonie commémorative en 2018.

### **- Epreuve du bac professionnel à l'église de Serches le 21 juin 2017.**

### **- Entretien cimetière**

Le désherbage manuel du cimetière devient un problème (temps et travail physique)

- **Elections législatives**

Le 11 et le 18 juin. Planning tenu du bureau de vote.

- **Les cartes d'identité**

La mairie de Soissons demande à ce que les mairies pré remplissent les demandes de CNI afin de raccourcir le délai d'attente.

- **Végétation en bord de route Carrefour** de Ciry Salsogne et Mont de Soissons

- **Canicule**

Madame le maire invite les membres du conseil à se rapprocher des personnes fragiles et de plus de 65 ans.

- **Frelons asiatiques**

L'insecte est visible sur la commune. Si des essaims sont repérés dans les arbres ou bâtiments, en informer la mairie en raison de la dangerosité.

- **Chiens**

La tenu en laisse obligatoire et rappel à l'ordre en cas d'aboiement intempestif.

- **Rue de Coursouris**

- **Ticket manèges**

Pascal Tribouilloy informe le conseil que les enseignants de l'école d'Acy ont distribué des tickets de manèges gratuits qu'aux enfants d'Acy sans en avertir la commune de Serches. Les enfants de Serches n'ont rien reçu avec la précision que la mairie ne voulait pas participer à l'achat des tickets. Madame le maire précise qu'elle n'a pas été informé ni par l'école ni par la mairie d'Acy de cette distribution.

- **Herbe au Mont de Soissons**

Raphaël Hacard informe qu'il faudrait couper l'herbe au niveau de la pate d'oie vers le Mont de Soissons et que la haie qui borde la route entre le mont de Soissons et le croisement de Ciry Salsogne, soit en partie coupée pour plus de visibilité. Les travaux de fauchage des bords de route de Dhuizy et du Tonkin sont en cours.

Fin de la séance du conseil à 23h20

Bernadette KASPRZAK

Loïc LALYS

Joëlle PIENNE

Monique CERVEAUX

Denis FAIRIER

Raphaël HACARD

Bénédicte HENON

Anne SANNER

Patrick TASSIN

Pascal TRIBOUILLOY

Gonzague WILLIATTE